PROJET DES EOLIENNES D'IRIS

Demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur les communes de CLUIS et MAILLET (36)

Commentaires en réponses à l'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Centre-Val de Loire du 22 décembre 2017

Caractéristique du projet - page 3/10 :

« Le projet s'inscrit à proximité de plusieurs parcs en service ou en projet dont les plus proches sont les suivants. »

La société éoliennes d'Iris tient à confirmer la présence des trois projets éoliens cités ci-dessous et leur stade de développement mais rappelle qu'aucun parc éolien à proximité n'est en service dans le sud de l'Indre.

Seul la centrale éolienne du Chassepain actuellement en construction, sur les communes de Saint-Août et Saint-Chartier composée de 10 éoliennes est située à plus de 20km du projet des éoliennes d'Iris.

Description de l'état initial - page 4/10 :

« L'autorité environnementale relève toutefois que les études environnementales ont été réalisées de mai 2013 à avril 2014 et que le demandeur ne justifie pas de la pertinence de l'état initial au regard de son ancienneté. »

Le dépôt du projet des éoliennes d'Iris a été effectué le 6 décembre 2016 et les compléments du dossier du 3 octobre 2017. Les études environnementales datent donc d'environ 3 ans et demi, ce qui n'est pas une durée excessive.

De plus, les éoliennes d'Iris se situent dans un milieu agricole. Les perturbations des milieux et des espèces qui y vivent ne permettent pas l'implantation d'espèces nouvelles. Les études écologiques restent donc valables car le milieu naturel n'évolue pas significativement.

Biodiversité - page 4/10 :

« Pour les chiroptères, les données d'inventaires ponctuels sur site ont été complétées par des éléments issus d'études de parc proches (suivis en altitude sur une saison complète), toutefois localisés à plus de 4 km de la zone d'implantation potentielle. »

La société éoliennes d'Iris a mené des études chiroptèrologiques en altitude avec un mât de mesure installé à une distance de 5,2 km au nord du site d'implantation. C'est à dire dans le sens général de la migration des chiroptères.

Comme indiqué dans les compléments écologiques en page 149 et après étude de ces résultats, le site des éoliennes d'Iris ne possède pas de structure indiquant une possible migration, pas de ligne de crête ni de col et absence de cours d'eau majeur. La société éoliennes d'Iris estime donc que la distance énoncées afin de compléter les études chiroptérologiques en hauteur n'est pas une problématique réelle.

Page 5/10 :

« Concernant les chiroptères, on constate…..En effet, les inventaires restent faibles à cette période (notamment septembre, avec une seule nuit d'écoute). Cette activité plus forte, qui n'a pu être mise en évidence sur le site faute de prospections adaptées, est d'ailleurs confirmée sur les enregistrements effectués en continu dans le cadre des études de développement de projets de parcs éoliens proches, avec un pic nettement plus marqué en septembre, principalement dû à des espèces migratrices (noctules, Pipistrelle de Nathusius). Par ailleurs, des suivis de mortalité récents, notamment dans le sud de la région Centre-Val de Loire, montrent également une mortalité plus forte à cette période. »

La société éoliennes d'Iris a répondu à une remarque sur ce sujet dans les compléments écologiques en page 138 via une argumentation basée sur des données récoltées localement.
Cependant la société éoliennes d'Iris a décidé de réaliser de nouvelles sorties supplémentaires au cours de l'année 2017 afin de justifier son explication.
Les résultats sont similaires et les écoutes sur une nuit entière avec un ballon à hélium ont permis de compter uniquement 1 noctule commune et 5 Pipistrelles de basse fréquence (Pipistrelle de Nathusius ou Pipistrelle de Kuhl).
Vous trouverez les résultats de cette étude en Annexe 1 de ce document.

Page 5/10 :

« L'étude pédologique aurait mérité d'être complétée par des relevés au niveau du passage du raccordement entre les éoliennes M1 et M2, M2 et M3 et plus particulièrement entre M3 et M4 ou le cours d'eau « Le Creuzancais » est franchi. »

La société éoliennes d'Iris a pris note de ce commentaire et réalise actuellement une étude pédologique complémentaire sur les tracés inter-éoliens et la création de chemins. Les résultats de cette nouvelle étude seront transmis dès leurs finalisations.

Page 6/10 :

« Concernant les risques de collision en période de reproduction pour les oiseaux….Néanmoins, une proposition visant à vérifier si aucun phénomène d'habituation n'intervient, rendant l'effarouchement inefficace au bout d'une période donnée, figure dans les annexes (toutefois sans protocole ni durée précis). Elle n'est pas reprise dans le corps de l'étude d'impact, ce qui peut laisser un doute sur sa mise en œuvre effective. »

La société éoliennes d'Iris confirme que l'étude d'impact ne contient pas cette proposition. Cependant, les compléments écologiques en page 5 détaillent l'ensemble de la mesure.

Afin d'améliorer cette proposition, voici des éléments supplémentaires :

Ce suivi sera réalisé pendant les suivis de mortalité, c'est à dire lors des trois premières années d'exploitation.

Il sera réalisé aux heures les plus favorables pour l'activité des oiseaux (de 10 heures à 16 heures). La durée du signal et le nombre de signaux seront pris chaque jour et à chaque déclenchement. Si ces variables sont significativement plus élevées dans le temps, nous pourrons en déduire la présence d'un phénomène d'habituation.

Page 6/10 :

« De même, les suivis de mortalité ne sont pas repris dans le corps de l'étude d'impact, mais uniquement ébauchés dans ses annexes. »

La société éoliennes d'Iris confirme que l'étude d'impact ne contient pas ces éléments.

Cependant, le protocole de suivi de mortalité est décrit à la page 4 des compléments écologiques. Le suivi de mortalité des chiroptères sera fait sous le même protocole que celui de l'avifaune conformément au protocole de suivi environnemental de 2015.

Paysage et Patrimoine historique - Page 7/10 :

« La zone potentielle d'implantation, située sur les communes de Maillet et Cluis à une altitude de 207 m à 230 m, domine un relief vallonné et bocager de faible amplitude. Le porteur de projet prévoit l'implantation d'éoliennes d'une hauteur en bout de pale de près de 210 m, qui culmineront ainsi entre 416,9 m et 439,9 m NGF. Il est regretté qu'un tel rapport de verticalité entre le projet et le territoire n'ait pas fait l'objet de davantage d'attention en termes de qualification des impacts. En particulier, les commentaires de certains photomontages auraient mérité d'être mieux argumentés ou davantage nuancés. Il s'agit par exemple des photomontages n° 26, 27, r12 et 38. ».

Dans le cadre de la réalisation d'une étude d'impact concernant un projet éolien, le volet paysager prend en compte systématiquement la notion de verticalité de l'objet à l'étude sur le territoire du fait même de la nature de cet objet. La verticalité des éoliennes est donc un sujet permanent inhérent à toute l'étude.

Le volet paysager de l'étude d'impact des éoliennes d'Iris compte 92 photomontages et 11 coupes topographiques répartis sur l'aire d'étude du projet.

De plus à la vue des compositions paysagères locales et à la présence de nombreux masques visuels, on constate une volonté de la part du rédacteur de l'étude de faire figurer des points de vue depuis lesquelles le paysage s'ouvre et où les éléments de verticalité telles les éoliennes sont plus prégnants.

Au sein du territoire, les paysages qui s'offrent à la vue de l'observateur ne s'analysent pas en fonction de la taille brut des objets. Mais l'analyse du paysage s'effectue dans l'articulation des différents éléments qui s'offrent à la vue de l'observateur et de la superposition des différents

plans qui composent le panorama visible. Plus que la taille des objets, c'est leur intégration et l'articulation des différentes échelles des éléments du territoire entres elles qui sont à analyser.

Ainsi la notion de verticalité est analysée dans les photomontages proposés à l'exemple :

Photomontage 26 page 282 du volet paysager, vue depuis la D45b au nord de la commune de Malicornay, au niveau de lieu-dit de l'Alouette, extrait du commentaire de l'étude :

Il marque le front de la Cuesta. Les éoliennes d'Iris s'intercalent entre les lignes du relief qui se situent au centre de l'image tandis que celles des Besses et de Montchevrier apparaissent, plus petites, à l'arrière-plan. Le rapport d'échelle fonctionne ici sans effet de sur dominance, les éoliennes sont plus petites que les boisements du premier plan.
L'implantation du projet s'inscrit parallèlement à cette ligne boisée, avec les trois premières éoliennes. Les deux autres, plus lointaines et superposées, s'alignent-elles aussi dans la continuité de ce plan.

Photomontage 27 page 285 du volet paysager, vue panoramique depuis la route départementale n° 21 au sud de Milliaboeuf (au nord de la commune de Maillet), au niveau de la Cuesta, extrait du commentaire de l'étude :

« On se situe en balcon sur un paysage ou l'horizon est assez bas et la vue semble dominée par le ciel. Le paysage est ouvert et les échelles paysagères ne semblent pas s'opposer à celles de l'éolien. »

Photomontage 38 page 318 du volet paysager vue depuis le point central du Viaduc de Cluis (commune de Cluis), extraits du commentaire de l'étude :

« Le paysage est également marqué par des structures verticales qui ponctuent le panorama (silo, lignes à haute tension) ainsi que les fermes au second plan de l'image. »

« Depuis ce point panorama, l'apparition d'un nouvel élément dans le paysage tel qu'un parc éolien proche va en transformer la perception. Toutefois, il s'agit également d'un endroit depuis lequel le parc va être remarquablement mis en scène et le fait de pouvoir regarder cette nouvelle infrastructure dans le paysage depuis un belvédère qui est lui-même une infrastructure dans le paysage est une véritable particularité à valoriser. »

« D'autre part, le parc est suffisamment éloigné pour ne pas créer de confrontation trop brutale avec les éléments du paysage en présence. »

Photomontage R12 page 390 du volet paysager, vue depuis les abords du lieu-dit « les Rochoux » extrait du commentaire de l'étude :

« Leur petit nombre et leur échelle font qu'elles s'intègrent bien visuellement à ce paysage composé de bâtiments, d'arbres hauts et de pylonnes électriques. Les éoliennes M4 et M5 sont visibles aussi, mais elles apparaissent beaucoup plus petites et leur perception est filtrée par la végétation.
Le rapport d'échelle entre les différents éléments du paysage est équilibré, le parc donne une image d'ensemble harmonieuse, sans provoquer d'effet d'écrasement ou de saturation visuelle. Les deux autres projets en instruction sont invisibles. »

On constate donc que dans chacun des commentaires, l'implantation des éoliennes a été analysée en fonction de l'articulation des éléments qui composent le paysage. Différents plans successifs s'offrent à la vue et différentes échelles d'objets figurant sur les panoramas.

De plus, il est également important de rappeler que le territoire compte déjà quelques éléments de verticalités.

La carte ci-dessous présente l'implantation des éoliennes d'Iris (en bleu) et des deux antennes situées à Malicornay qui culminent à plus de 200 mètres chacune (en violet).

Sur ces cartes figurent aussi les lignes électriques qui traversent le territoire.

Parmi ces lignes, en rouge figurent des lignes à 400kV et en vert des lignes à 225kV.

Ces lignes électriques, soutenues par des pylônes de tailles et formes diverses représentent autant d'éléments verticaux qui jonchent le territoire. Enfin, plusieurs châteaux d'eau sont présents à proximité du site des éoliennes d'Iris.

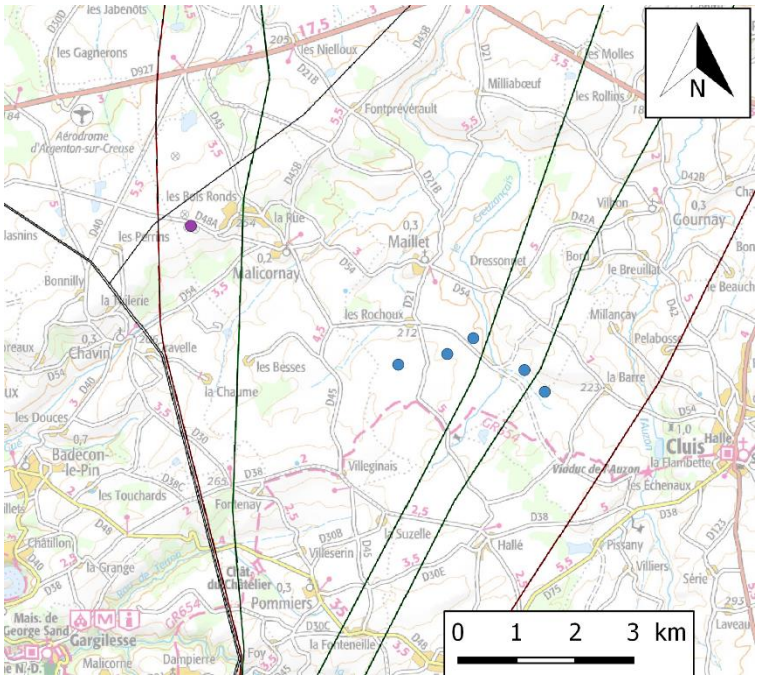

Ainsi le Boischaut sud est un territoire habitué aux éléments verticaux intégrés au paysage. Les éoliennes d'Iris ne viendront pas déstabiliser l'environnement général.

<u>Page 7/10 :</u>

« Le volet paysager de l'étude d'impact met justement en exergue la visibilité du projet depuis quelques monuments historiques notamment depuis le château du Châtelier, monument classé situé sur la commune de Pommiers à 3,8 km du projet (photomontage n° 30). »

Le château de Pommier dit château du Châtelier, partiellement classé/inscrit aux titre des Monuments Historiques est situé à plus de 4 060m du projet.

Le photomontage numéro 30 page 294 du volet paysager de l'étude d'impact des éoliennes d'Iris fait apparaitre les éoliennes émergentes en partie (pâle + moyeu) au-dessus de l'horizon. Dans son commentaire, le paysagiste modère l'impact des éoliennes : *« Leur impact visuel est assez faible puisqu'elles apparaitront plus petites que les jeunes arbres plantés le long de la route qui vont par ailleurs rapidement être amenés à les masquer. ».*

Ainsi les éléments végétaux masquent en partie l'impact des éoliennes sur le château.

Le photomontage numéro 30 a été pris depuis la route d'accès au château attenante à la D48 en sortie ouest du village de Pommiers.

Sur la photographie ci-dessous, la vue satellite montre l'emplacement du point de vue (point orange) ainsi que le périmètre délimitant les éléments protégés (au sein du cadre violet).

On constate que la partie bâtie protégée est également ceinturée d'éléments végétaux qui sont potentiellement des masques visuels supplémentaires à la perception des éoliennes. Certains bâtiments annexes peuvent également masquer le projet des éoliennes d'Iris.

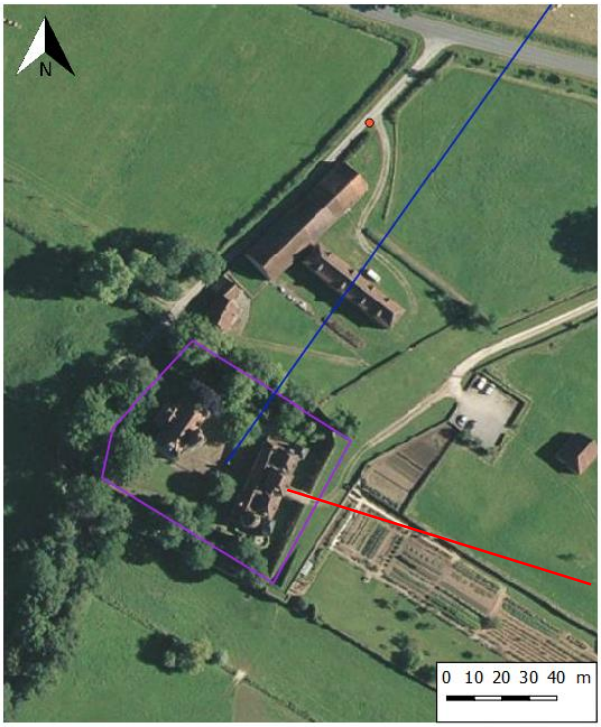

On constate également que les éléments faisant état d'une protection au titre des Monuments Historiques (au sein du cadre violet) sont orientés vers le sud-est. La ligne rouge représente la direction de la vue en sortant du château.

Alors que le parc des éoliennes d'Iris est lui orienté en direction du nord-est (en bleu).

La visibilité des éoliennes, déjà atténué par les masques visuels ne sera donc pas de front avec les monuments.

L'impact des éoliennes d'Iris reste depuis le château du Châtelier, faible à modérée.

Page 7/10 :

« Il est enfin proposé des mesures d'accompagnement consistant en la plantation, la valorisation et l'entretien d'une haie d'arbres à hautes tiges le long de la RD 54 entre Cluis et Maillet, le long de la RD 21 au sud du projet, aux abords du château de Pommiers et du village de Maillet sur un linéaire de 1 400 m. Cependant, la justification de ces mesures retenues au regard des effets potentiels du projet n'est pas suffisamment argumentée. »

Cette mesure proposée par le bureau d'étude paysager est issue de l'analyse effectuée sur le territoire et vise à renforcer la qualité du paysage en adéquation avec les caractéristiques des ambiances paysagères du Boischaut sud. Cette mesure propose de compléter les éléments locaux existants par de nouvelles structures.

L'intérêt de la mesure d'accompagnement numéro 1 est expliqué en page 437 du volet paysager dont voici un extrait :

« Elle s'inscrit dans le vocabulaire du Boischaut, elle diversifie les structures paysagères, et améliore ainsi la qualité du paysage. Les alignements d'arbres créés aux sorties de villages et lieux-dits proches du projet éolien, ou sur les routes du périmètre rapproché, permettent aussi une réduction partielle de la visibilité des éoliennes par leur effet de filtre visuel. »

Le paysagiste rédacteur de l'étude propose des secteurs et axes routiers proches du site d'implantation depuis lesquels cette mesure est envisageable :

- La route D 54 entre Maillet et Cluis,
- Le long de la route D 21 au sud du projet,
- Aux abords du château de Pommiers,
- Le village de Maillet,

Ces secteurs étudiés dans l'étude paysagère sont des propositions. Une analyse plus approfondie de la pertinence des lieux de plantations de haies de hautes tiges sera étudiée en amont de la mise en place de la mesure et définit en fonction des besoins du territoire et des volontés locales.

Cette mesure d'accompagnement complète le projet afin d'en améliorer la perception « in fine ».

Articulation du projet avec les plans et programmes concernées - page 8/10 :

« Les informations relatives au schéma régional de l'éolien et aux Zones de Développement de l'Eolien (ZDE), restent confuses du fait de la mauvaise interprétation des textes par le pétitionnaire. »

L'étude d'impact du projet des éoliennes d'Iris a été corrigée suite à une remarque faite le 16 janvier 2017 dans la demande de compléments.

Ainsi les éléments « se substitue » et « à leur place, se substituent les SRE (Schémas Régionaux Eoliens, annexes des SRCAE) » ont été supprimés du document.

Voici l'explication figurant désormais en page 14 de l'étude d'impact :

Le 15 avril 2013, l'adoption de la loi Brottes engendre l'abrogation des Z.D.E. (article 12 bis). Dès lors, les ZDE ne sont plus un outil de développement reconnu.

Voient alors le jour des SRE (Schémas Régionaux Eoliens, annexes des SRCAE).

Le SRE définit les zones favorables dans lesquelles les ZDE devaient obligatoirement se situer. Les ZDE permettaient aux projets s'y installant de bénéficier du tarif d'achat préférentiel de l'électricité produite. La suppression des ZDE par la loi Brottes a eu pour effet principal de permettre à tous les projets éoliens de bénéficier de ce tarif, où qu'ils se situent.

Tableau en page 10/10 :

« Les contraintes liées aux servitudes d'utilité publique auraient nécessité la fourniture de l'avis du gestionnaire du réseau de transport d'électricité RTE. »

Vous trouverez en Annexe 2, la réponse du gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE) suite à notre consultation. Il confirme que les 5 éoliennes du projet des éoliennes d'Iris se situent à une distance suffisante des installations de réseaux de transport électrique.

ANNEXES

Annexe 1 : Etude de la faune chiroptère migratoire pour le projet des éoliennes d'Iris.

Annexe 2 : Réponse de RTE sur le projet des éoliennes d'Iris.

Annexe 1

Etude de la faune chiroptère migratoire pour le projet des « Eoliennes d'Iris »

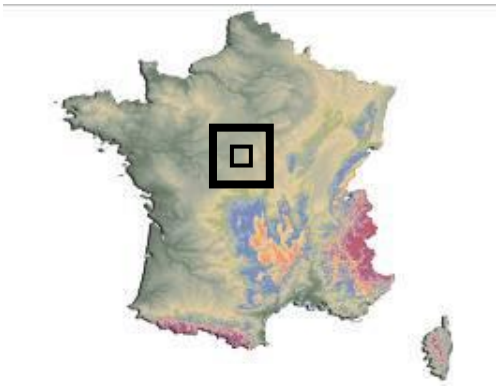

Mandataire	En collaboration avec	Commanditaire
KJM Conseil Environnement	EXEN EXpertises en ENvironnement	h2air
Volker Kelm 18, rue Quentin 21000 Dijon www.kjm-conseil.com	Yannick Beucher RD64, route de Buzeins 12310 Vimenet www.sarlexen.fr	

20 octobre 2017

Sommaire

1. Introduction 4
1.1. Cadre préalable 4
1.2. Objectifs de l'expertise 4
2. Méthodes 5
2.1. Situation du site du projet éolien 5
2.2. Déroulé et intensité des enregistrements 6
3. Résultats 12
3.1. Enregistrements à proximité du sol (Détecteurs et Batcorders) 12
Détecteur 12
3.2. Résultats des enregistrements obtenus sur le mât 13
3.3. Résultats des enregistrements obtenus par ballooning 16
4. Evaluation 17
5. Bibliographie 19

Index des tableaux

Tableau 1 : Déroulement suivi chiroptère sur le site des éoliennes d'Iris..... 8

Tableau 2 : Déroulement suivi chiroptère sur le site de Gournay (projet suspendu).....8

Tableau 3 : Déroulement suivi chiroptère sur le site des éoliennes du Jasmin..... 9

Tableau 4 : Résumé des enregistrements de l'activité des espèces de chiroptères migratrices : Pnat – pipistrelle de Nathusiu, Nnoc – Noctule commune, et Nlei – Noctule de Leisler en 2013/2014 sur les trois sites..... 12

Tableau 5 : Durée d'enregistrement et résultats du monitoring chauves-souris au mât de mesure 13

Tableau 6 : Nombre d'enregistrements sonores recueillies entre août et novembre 2014 au niveau du mât d'enregistrement sur le site des éoliennes du Jasmin à 30 m d'altitude, les espèces migratrices au long cours sont en rouge... 14

Tableau 7 : Nombre d'enregistrements sonores entre juin et novembre 2014 au mât d'enregistrement sur le site des éoliennes du Jasmin à 70 m d'altitude, les espèces migratrices au long cours sont en rouge. 15

Tableau 8 : Espèces détectées en 2017 à l'aide du protocole ballooning..... 16

Tableau 9 : Contacts détectéur pendant le mois de septembre 20

Index des cartes

Carte A : Situation des aires d'études..... 11

1. INTRODUCTION

1.1. Cadre préalable

En 2013/2014 nous avons mesuré la fréquentation des populations de chiroptères dans le cadre du projet d'implantation du parc des Éoliennes d'Iris dans l'Indre. L'intensité des activités et la diversité des espèces présentes ont été mesurées au cours d'une dizaine de dates réparties entre avril et octobre, donc pendant les périodes principales d'activités des chauves-souris. Ainsi, ces activités ont été recensées environ une fois par mois.

Une objection de la part de l'autorité a rappelé qu'il manquait la période d'évaluation de septembre 2013, malgré la présentation détaillée des relevés concernant les années 2013 et 2014 . Afin de compléter celle-ci, deux inspections ont été effectuées à l'aide du ballooning au milieu du mois de septembre. Ces données permettent de compléter les données manquantes afin de rendre compte de l'activité des espèces migratrices.

1.2. Objectifs de l'expertise

L'objectif de cette expertise est de présenter les passages migratoires des chiroptères dans le secteur concerné par le projet éolien, ainsi que d'estimer et d'évaluer le potentiel de risques d'impacts éoliens à partir des données récoltées et de la littérature disponible. L'étude se concentre sur certaines espèces migratrices au long cours : la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle de Nathusius, et la Sérotine bicolore (HUTTERER et al. 2005, BONTADINA et al. 2009, STRELKOV 1969).
Durant la même période, des enregistrements de chiroptères ont été effectués dans deux secteurs voisins, concernés eux aussi par des projets de parcs éoliens à Gournay et sur le projet des Éoliennes de Jasmin. En outre en 2014, un mât d'une hauteur d'environ 70 m a été installé sur le site des éoliennes du Jasmin, sur lequel des appareils d'enregistrements automatiques ont été fixés. Il reste à vérifier si les données collectées ici sont utilisables pour l'évaluation du site des éoliennes d'Iris.

2. MÉTHODES

2.1. Situation du site du projet éolien

Le projet de parc des éoliennes d'Iris se trouve dans le centre de la France, au sud du département de l'Indre, à environ 30 km au sud de la ville de Châteauroux.

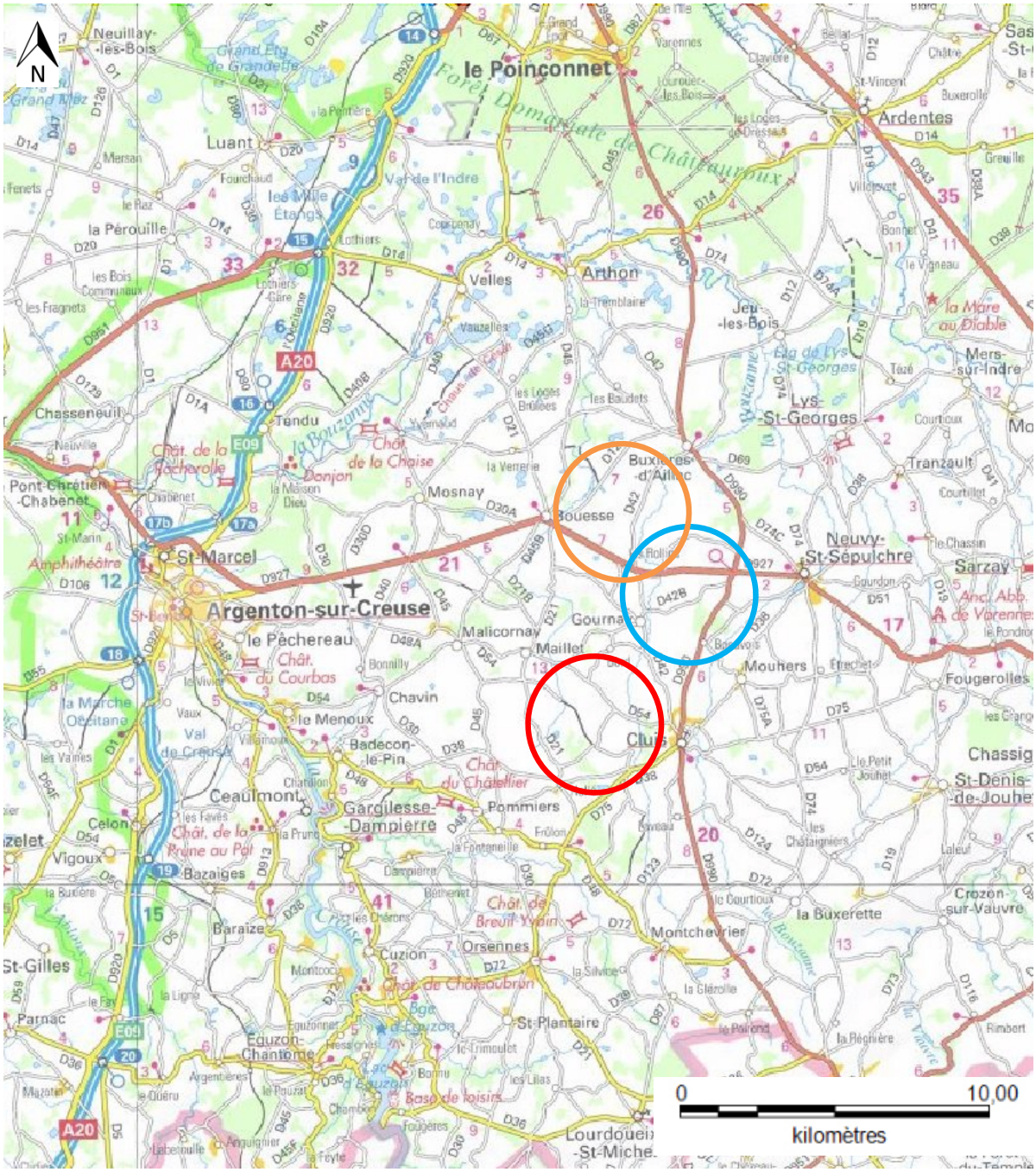

Figure 1: situation générale du parc éolien ainsi que des deux projets éoliens voisins. (rouge: projet des Eoliennes d'Iris, bleu : projet éolien de Gournay suspendu, orange: projet des Eoliennes du Jasmin).

Les deux sites de projets éoliens voisins se trouvent à environ 4 à 6 km au nord du site des eoliennes d'Iris qui est l'objet de la présente expertise. Le mât de mesure a été installé au sud du site des Eoliennes du Jasmin, à proximité d'un plan d'eau.

2.2. Déroulé et intensité des enregistrements

Dans les trois secteurs, des séances d'écoute, ainsi que des enregistrements automatiques (au batcorder) ont été effectués entre avril 2013 et mai 2014. Les pages suivantes synthétisent les données récoltées lors de ces séances sur le site des Eoliennes d'Iris comme
sur les sites voisins des éoliennes du Jasmin et de Gournay. Ces enregistrements ont été réalisés au sol afin d'estimer la fréquentation du secteur d'étude par les espèces de chiroptères sédentaires.

Dans le secteur du projet de Gournay, un mât de mesure a été installé en 2014, afin d'évaluer l'intensité des activités de chiroptères en altitude. Plusieurs batcorders y ont été fixés, et ont enregistré une activité de chiroptères en continu (figure 2). Un batcorder a été fixé à 30m de hauteur. Il était en service entre le 20 août et le 3 novembre 2014. Un deuxième appareil a été fixé à une hauteur de 70 m, et était en service entre le 18 juin 2014 et 3 novembre 2014.

Durant les contrôles nocturnes sur le site des Eoliennes d'Iris, les 19 et 20 septembre 2017, les méthodes suivantes ont été appliquées :

- un ballooning réalisé à deux reprises à deux endroits différents (B_1 et B_2), durant 2 nuits à environ 80 m de hauteur,
- deux transects comprenant des points d'écoute, ainsi que l'installation à deux reprises d'un batcorder sur des structures paysagères d'importance comparable (A). (Transects déterminés par rapport aux transects de l'année d'étude 2013)

L'approche méthodologique permet de contrôler précisément l'activité migratoire chiroptérologique à plusieurs endroits de l'aire d'étude durant le mois de septembre.

Le ballooning a ainsi été réalisé durant deux nuits, de façon à détecter l'activité à plus de 80 m de hauteur. Un batcorder a été attaché à un ballon-sonde en latex rempli d'hélium et installé au bout de quatre cordes sur les terres non boisées. Le ballon portant un batcorder actif se trouvait dans les airs entre le début du crépuscule et le lever du soleil.

Figure 1 : Matériel pour le balooning.

Figure 2 : à gauche: mat de mesure installé sur le site des éoliennes du Jasmin, à droite: Batcorder installé dans un caisson de protection avec capteur solaire sur le mat

Eoliennes d'Iris

Tableau 1 : déroulement suivi chiroptère des Eoliennes d'Iris

date	Objet d'étude	Conditions météorologiques
27 mai 2013	Transects, points d'écoute, batcorder	18-13°C, vent de force 0-1, clair
26 juin 2013	Recherche des gîtes	15-21°C, vent de force 2, clair justue couvert de nuages
27 juin 2013	Recherche des gîtes	14-21°C, vent de force 1-2, clair
27 juin 2013	Transects, point d'écoutes, batcorder	19-14°C, vent de force 1-2, clair
28 juin 2013	Recherche des gîtes	14-18°C, vent de force 2, nuageux
21 juillet 2013	Transects, point d'écoutes, batcorder	29-22°C, vent de force 0-1, nuageux
24 août 2013	Transects, point d'écoutes	20-16°C, vent de force 1-2, 21 nuageux
27 août 2013	batcorder	17-16°C, vent de force 1-2, clair justue couvert de nuages
19 septembre 2017	**Balloning,Transects,batcorder**	**11-7°C, vent de force 1-2, clair juste couvert de nuages**
20 septembre 2017	**Balloning,Transects,batcorder**	**16-8°C, vent de force 1-2, claire juste couvert de nuages**
27 septembre 2013	Transects, point d'écoutes, batcorder	23-20°C, vent de force 1-2, clair justue couvert de nuages
09 octobre 2013	Transects, point d'écoutes, batcorder	15°C, vent force 1-2, couvert
29 octobre 2013	Batcorder	12°C, vent force 1-2, couvert
08 avril 2014	Transects, point d'écoutes, batcorder	17-12°C, vent force 3, clair justue couvert de nuages
25 mai 2014	Transects, points d'écoute	18-13°C, vent de force 0-1, clair

Site de Gournay

Tableau 2 : déroulement suivi chiroptère projet éolien sur Gournay

date	Objet d'étude	Conditions météorologiques
25 mai 2013	Recherche de gîtes	Sans importance

date	Objet d'étude	Conditions météorologiques
26 mai 2013	Batcorders	10°C, vent de force 0, nuageux
25 juin 2013	Transects, point d'écoutes, *Batcorders*	12-9°C, vent de force 0-1, en partie nuageux
26 juin 2013	Batcorders	9-7°C, vent de force 1
27 juin 2013	Recherche de gîtes , 2 *Batcorders*	12-8°C, vent de force 1-2
28 juin 2013	Recherche de gîtes (swarming)	12-13°C, vent de force 1-2, nuageux
20 juillet 2013	Transects, point d'écoutes, *Batcorders*	17°C, vent de force 0-1, en partie nuageux
22 août 2013	Transects, point d'écoutes, *Batcorders*	20-19°C, vent de force 0-1, beau temps
23 août 2013	Transects, point d'écoutes, *Batcorders*	22°C, vent de force 0-1, légèrement nuageux
26 septembre 2013	Transects, point d'écoutes, *Batcorders*	21-17°C, vent de force 0-1, légèrement nuageux
16 octobre 2013	Transects, point d'écoutes, 2 *Batcorders*	16-14°C, vent de force 3-4, légèrement nuageux

Eoliennes du Jasmin

Tableau 3 : déroulement suivi chiroptère des éoliennes du Jasmin

date	Objet d'étude	Conditions météorologiques
07 avril 2014	Transects, points d'écoute, *Batcorders*	7-22°C, vent de force 2-3, beau temps
25 mai 2014	Transects, points d'écoute, *Batcorders*	18-20°C, vent de force 2, en partie nuageux
25 mai 2013	Recherche de gîtes	11-16°C, vent de force 2, nuageux
26 mai 2013	Recherche de gîtes	11-16°C, vent de force 2, nuageux
11 juin 2013	Transects, point d'écoutes, *Batcorders*	18-16°C, vent de force 1, nuageux
24 juin 2013	Transects, point d'écoutes, *Batcorders*	12°C, vent de force 0-1, en partie nuageux
25 juin 2013	Recherche de gîtes	11-16°C, vent de force 2, nuageux

19 juillet 2013	Transects, points d'écoute, *Batcorders*	23-18°C, vent de force 0-1, en partie nuageux
20 juillet 2013	Recherche de gîtes	20-32°C, vent de force 0-1, beau temps
21 août 2013	Transects, points d'écoute, *Batcorders*	26-18°C, vent de force 1-2, beau temps
24 août 2013	Transects, points d'écoute, *Batcorders*	22-16°C, vent de force 0, nuageux
28 septembre 2013	Transects, points d'écoute, *Batcorders*	20-16°C, vent de force 0-1, nuageux

Projet des éoliennes d'Iris

Carte - Méthodes

Aire d'emplacement potentiel

Transects T1-T3: parcours d'écoutes pédestre

A Batcorder

B Ballon

1 Point d'écoute 1-11

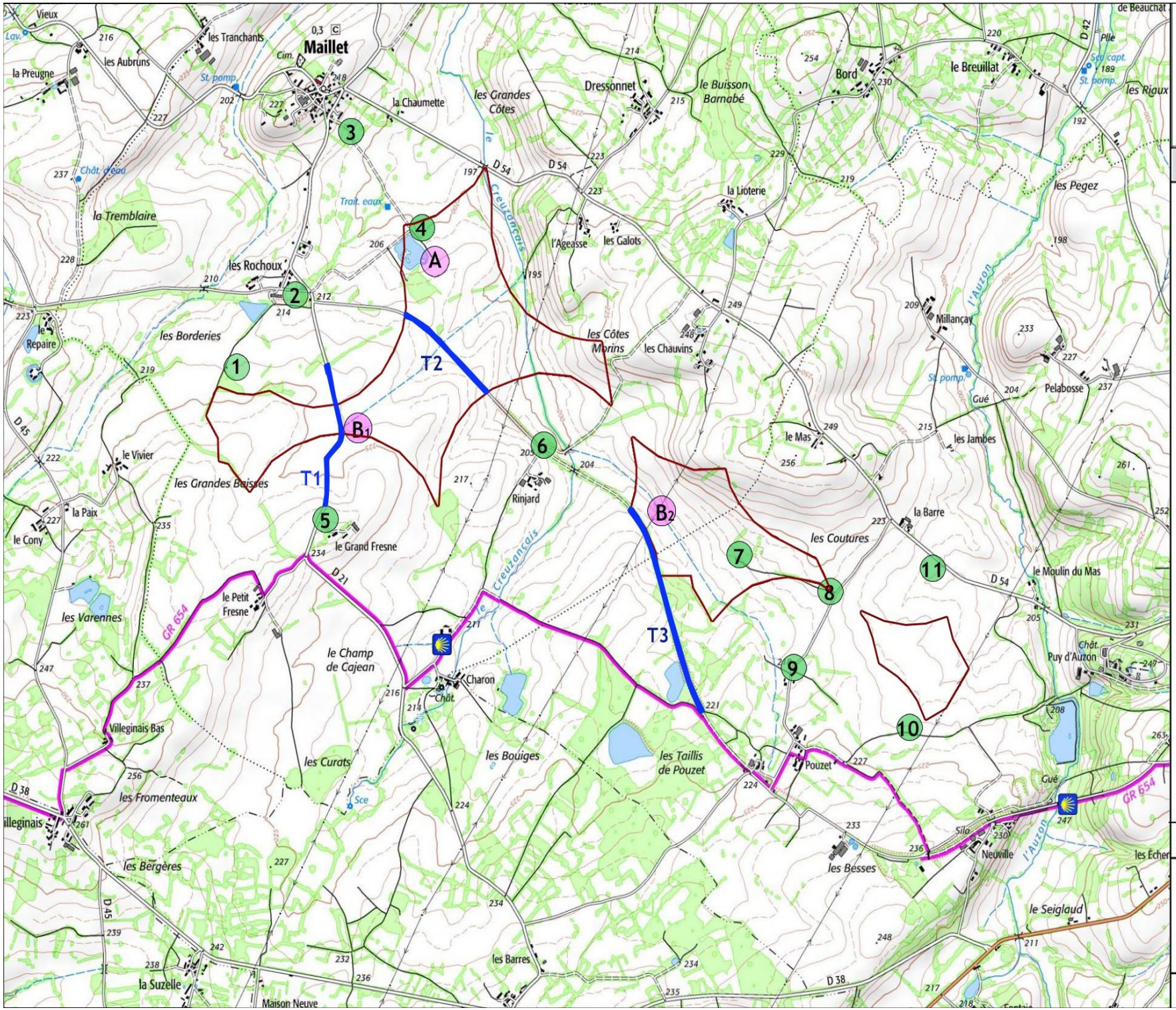

Commanditaire:

Mandataires:

Date: octobre 2017

3. RESULTATS

3.1. Enregistrements à proximité du sol (Détecteurs et Batcorders)

Dans les trois secteurs, les trois espèces migratrices de chiroptères ont été détectées : Noctule commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Nathusius. Le Tableau 4 donne un aperçu de l'activité de ces trois espèces sur chacun des sites. Les noctules ont été détectées de manière isolée, alors que la Pipistrelle semble plus répandue. Ces espèces ont été enregistrées en été comme en automne.

Tableau 4 : résumé des enregistrements de l'activité des espèces de chiroptères migratricess : Pnat – pipistrelle de Nathusiu, Nnoc – Noctule commune, et Nlei – Noctule de Leisler en 2013/2014 sur les trois sites.

Eoliennes d'Iris, 2013/2014/ 2017	**Site de Gournay, 2013**	**Eoliennes du Jasmin 2013/2014**
Detecteur	*Détecteur*	*Détecteur*
Pnat: en Juin/Juillet comme en août/septembre_Septembre 2017 : Pnat Pkuhl, activité faible détectée ne constituant donc pas une preuve de migration. Septembre 2017 : Pnat, Pkuhl	Pnat et Nnoc détectées Données non disponibles, donc n'ont pas pu être évaluées définitivement;	Pnat en automne moins d'enregistrements qu'en été. mais également dans l'ensemble peu de contact FM
Nlei et Nnoc Idas l'ensemble peu détectées		Nnoc et Nlei détectées de manière isolée
Batcorder	*Batcorder*	*Batcorder*
Pnat : enregistrée régulièrement par tous les BC Septembre 2017 : Pnat Pkuhl, activité très faible détectée ne constituant pas une preuve de migration.	Pnat et Nnoc enregistrées Données disponibles mais n'ont pas été évaluées de manière définitive	Pnat enregistrée régulièrement par tous les BC
Nlei absente et Nnoc de manière très isolée		Nnoc et Nlei enregistrées seulement très rarement

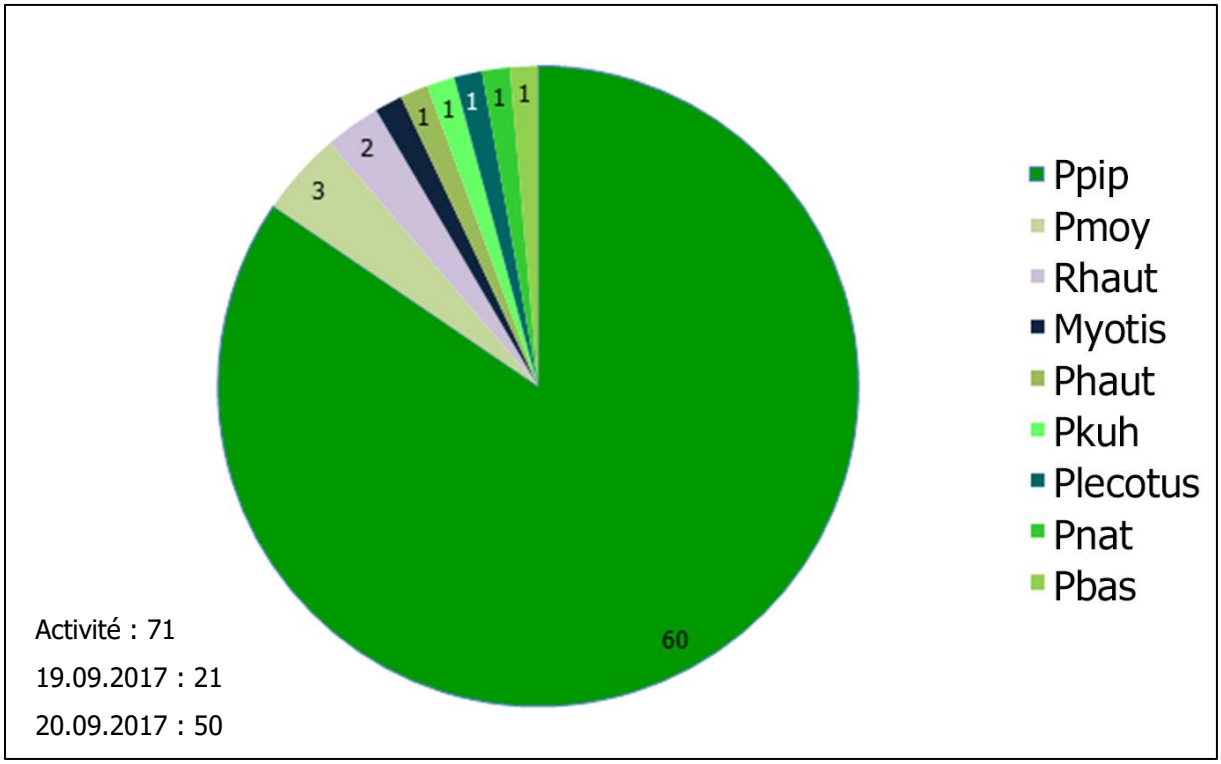

Figure 3 : Activité recensée au niveau du batcorder A (BC A)

3.2. Résultats des enregistrements obtenus sur le mât

Le tableau suivant donne un aperçu des enregistrements des deux batcorders installés sur le mât de mesure des Eoliennes du Jasmin.

Tableau 5 : Durée d'enregistrement et résultats du monitoring chauves-souris au mât de mesure

Position du *Batcorder*	**Périodes d'enregistrement**	**Nombre de nuits d'étude**	**Séquences de cris**	**Moyenne par nuit**	**Max par nuit**
30 m	20 août au 03 novembre 2014	76	366	4,8	39
70 m	18 juin au 03 novembre 2014	139	927	6,7	131

A 30 m de hauteur, ce sont plus de 7 espèces différentes qui ont pu être détectées (cf. Tableau 5). Une partie des signaux sonores détectés n'a pas pu être identifiée. C'est la raison pour laquelle les espèces détectées ici peuvent peut-être dissimuler la présence d'autres espèces. A cette hauteur, les espèces migratrices comme la Noctule commune (Nnoc), la Noctule de Leisler (Nlei)

et la Pipistrelle de Nathusius (Pnat), ont été enregistrées. Les émissions sonores de ces trois espèces peuvent également être intégrées dans les groupes d'espèces suivants :

- Nyctaloid (Groupe « Nyctaloid) : *Nyctalus noctula, Nyctalus lasiopterus, Nyctalus leisleri, Eptesicus serotinus, Vespertilio murinus, Eptesicus nilssonii, Tadarida teniotis*
- Nycmi (*Nyctalus* moyen) : *Nyctalus leisleri, Eptesicus serotinus, Vespertilio murinus*
- Pmoy (*Pipistrellus* moyen) : *Pipistrellus nathusii & kuhlii*
- Pfbas (*Pipistrellus* bas) : *Hypsugo savii, Pipistrellus nathusii, Pipistrellus kuhlii*

C'est au mois de septembre que la plupart des signaux sonores ont été enregistrée.

Tableau 6 : Nombre d'enregistrements sonores recueillies entre août et novembre 2014 au niveau du mât d'enregistrement sur le site des Eoliennes du Jasmin à 30 m d'altitude, les espèces migratrices au long cours sont en rouge.

30 m de hauteur au mât de mesure du vent					
Mois	8	9	10	11	**Σ contacts / contacts par nuit**
Nombre de jours	12	30	31	3	
Hsav	1	7	0	0	**8 / 0,1**
Mnat	0	1	0	0	**1 / 0,01**
Myotis	0	1	0	0	**1 / 0,01**
Nlei	0	4	0	0	**4 / 0,05**
Nnoc	4	29	2	0	**35 / 0,46**
Nycmi	1	11	0	0	**12 / 0,16**
Nyctaloid	3	22	0	0	**25 / 0,33**
Pfhaut	0	3	1	0	**4 / 0,05**
Pipistrelloid	0	1	11	0	**12 / 0,16**
Pkuh	1	7	3	0	**11 / 0,14**
Pmoy	2	26	21	0	**49 / 0,64**
Pnat	0	7	7	0	**14 / 0,18**
Ppip	17	87	71	0	**175 / 2,3**
Pfbas	0	12	3	0	**15 / 0,2**
Σ contacts	**29**	**218**	**119**	**0**	**366 / 4,8**

A 70 m de hauteur, six espèces de chiroptères ont été détectées (cf. Tableau 6). Les résultats sont assez semblables que ceux enregistrés au niveau du batcorder à 30m de hauteur. Ici, les espèces migratrices comme la Noctule commune et la Pipistrelle de Nathusius ont été détectées. C'est aussi au mois de septembre que la plupart des signaux sonores ont été enregistrée.

Tableau 7 : Nombre d'enregistrements sonores entre juin et novembre 2014 au mât d'enregistrement sur le site des éoliennes du Jasmin à 70 m d'altitude, les espèces migratrices au long cours sont en rouge.

70 m de hauteur au mât de mesure du vent							
Mois	6	7	8	9	10	11	**Σ contacts /contacts par nuit**
Nombre de jours	13	31	31	30	31	3	
Eser	0	1	0	0	0	0	**1 / 0,01**
Hsav	0	0	0	11	1	0	**12 / 0,09**
Nnoc	**0**	**12**	**18**	**58**	**7**	**0**	**95 / 0,68**
Nycmi	**3**	**9**	**9**	**36**	**1**	**0**	**58 / 0,42**
Nyctaloid	**2**	**14**	**11**	**69**	**3**	**0**	**99 / 0,71**
Pfhaut	0	0	0	2	0	0	**2 / 0,01**
Pipistrelloid	7	3	0	8	4	0	**22 / 0,16**
Pkuh	1	0	0	6	0	0	**7 / 0,05**
Pmoy	**9**	**2**	**0**	**69**	**9**	**0**	**89 / 0,64**
Pnat	**6**	**3**	**0**	**26**	**9**	**0**	**44 / 0,32**
Ppip	60	109	5	250	35	0	**459 / 3,3**
Pfbas	**3**	**1**	**1**	**32**	**2**	**0**	**39 / 0,28**
Σ contacts	**91**	**154**	**44**	**567**	**71**	**0**	**927 / 6,67**

3.3. Résultats des enregistrements obtenus par ballooning

Afin de compléter les études réalisées en 2014, le tableau suivant donne un aperçu des enregistrements par ballooning avec un batcorder.

Tableau 8 : Espèces détectées en 2017 à l'aide du protocole ballooning

Position du *Ballooning*	**Périodes d'enregistrement**	**Séquences de cris**	**Espèces détectées (cris)**
Ballon B_1 80 m	19 septembre 2017	1	Nnoc (1)
Ballon B_2 80 m	20 septembre 2017	23	Pbas (5) pipistrelloid (1)

Aux deux endroits où était installé le ballooning, seul un nombre relativement faible de cris ont pu être répertoriés. Le 19 septembre 2017 une seule séquence de cris appartenant à la Noctule commune (Nnoc) a été enregistrée. Le soir suivant, six séquences de cris ont été enregistrées au niveau de l'emplacement B_2. Cinq d'entre elles appartiennent au groupe d'espèces Pbas, contenant les espèces Pnat et Pkuhl. Une séquence de cris a été répertoriée comme appartenant à l'espèce de la Pipistrelle. Il n'y a pas de signe de migration détecté sur ces enregistrements.

4. EVALUATION

De manière générale, les deux espèces de noctules n'ont été que rarement identifiées au cours de l'année, et c'est pourquoi il est peu probable qu'il s'agisse ici d'une activité migratoire.
En revanche la Pipistrelle de Nathusius, espèce migratrice, a été détectée plus fréquemment, bien que le nombre d'émissions sonores enregistrées n'ait pas varié au cours de l'année. Cette phénologie dans le déroulement des activités de chiroptères est également observée sur les deux sites voisins de Gournay et des Eoliennes du Jasmin. Pourtant il n'est pas possible d'établir un pronostic certain de l'activité d'espèces migratrices dans le secteur d'étude (BRINKMANN et al. 2011 ; Behr et al. 2011 ; Arnett et al. 2008). Ceci est due, d'une part à la diversité des activités et de la répartition des espèces de chiroptères à différentes altitudes, et d'autre part au caractère fragmentaire des détections. Il est en effet possible, avec une détection hebdomadaire, de manquer l'arrivée d'une espèce migratrice, qui peut fréquemment se concentrer sur quelques nuits pendant la période migratoire. Avec les détections à proximité du sol, seuls les enregistrements des pics d'activité des espèces migratrices dans des secteurs de chasse (étang ou pièces d'eau) en automne peuvent induire que le secteur d'étude sert d'aire de repos pour ces espèces. Afin d'évaluer l'activité migratoire de manière claire, il conviendrait d'effectuer des relevés d'activité sur des périodes plus longues, voire de manière continue. En outre, ces enregistrements devraient être effectués en hauteur, afin d'estimer le potentiel de risque d'impact au niveau du rotor des futures éoliennes. C'est ce que suggèrent ici les données récoltées sur le mât de mesure installé en 2014 sur le site de des Eoliennes du Jasmin, sur lequel les émissions sonores des chiroptères sont enregistrées de manière continue à deux altitudes différentes. Les enregistrements automatiques à 30m de hauteur ont livré des données entre fin août et début novembre. Les enregistrements automatiques à 70 m de hauteur ont livré des données entre mi-juin et début novembre et permettent de ce fait d'évaluer l'activité migratoire des chiroptères.
De manière générale, les émissions sonores des espèces migratrices ont été plus fréquemment enregistrées en septembre qu'en juin/juillet, ce qui indique une activité migratoire. Pourtant, on dénombre seulement peu d'émissions sonores au cours de l'année (en moyenne 6, 67 par nuit) et concernant les espèces de chiroptères non migratrices (pipistrelle commune, pipistrelle de Kuhl). C'est aussi en septembre qu'on enregistre le plus d'activité. Ceci s'explique par la présence d'un étang à proximité du mât. Le secteur situé autour de l'étang prend la fonction d'un lieu de rassemblement après la dispersion des colonies maternelles, raison pour laquelle même les espèces non migratrices ont été enregistrées ici avec une activité plus importante.

Par ailleurs, il est également notoire que les activités migratrices classiques se concentrent autour de certains éléments structurels comme des lignes de côtes, des flans de montagnes ou des trajectoires de cours d'eau. Le secteur étudié des Eoliennes d'Iris ne présente aucun de ces éléments structurels. Il est donc probable qu'il ne soit pas traversé par des corridors migratoires.

Pour établir un pronostic sûr de l'activité des chiroptères migrateurs sur le site et ainsi une évaluation des risques de collisions de ces espèces avec les pâles de éoliennes, il est possible d'installer un monitoring d'altitude. Cela peut se faire après installation du projet éolien d'Iris, à la hauteur de la nacelle. A la suite de ces enregistrements, il est possible de mettre en place un algorithme qui enclenche l'arrêt de l'éolienne en fonction des évolutions du vent et de la température.

Le manque de données récoltées sur le site des éoliennes d'Iris pendant la période migratoire des chauves-souris ne peut pas être complètement compensé par les détections réalisées en parallèle sur le site de Gournay et sur les éoliennes du Jasmin dans la mesure où ces détections ont été effectuées de manières très rapprochées dans le temps. Après avoir, à la demande de l'autorité compétente, complété les données recueillies lors de la période de migration des chauves-souris, voici les évaluations réalisées : les données ont été recueillies durant deux journées de prospection supplémentaire, les 19/09/2017 et 20/09/2017, par ballooning à deux reprises, et au cours de deux transects qui comprenaient des points d'écoute ainsi que l'installation à deux reprises d'un batcorder sur des structures paysagères d'importance comparable. Les résultats suivants ont été obtenus : la Pipistrelle (Ppip) a été le plus fréquemment détectée au cours de ces deux nuits, aussi bien sur le batcorder que durant le transect. Les espèces migratrices Nnoc, Pnat et Pkuhl ont été détectées durant le transect, sans toutefois suggérer une activité de migration. Les résultats des évaluations réalisées au batcorder et au ballooning sont similaires. Une éventuelle migration ne peut donc pas être prouvée, ni supposée au vu des résultats obtenus les années précédentes sur deux sites voisins.

5. BIBLIOGRAPHIE

ARNETT, E. B.; BROWN K.; ERICKSON W. P.; FIEDLER, J.; HENRY, T. H.; JOHNSON, G. D.; KERNS, J.; KOLFORD, R. R.; NICHOLSON, C. P.; O'CONNELL, T.; PIORKOWSKI, M. & R. TANKERSLEY (2008) : Patterns of fatality of bats at wind energy facilities in North America. Journal Wildlife Manage 72: 61 - 78

BEHR, O. (2011): Auswertung der in Brandenburg erhobenen Daten aus dem Bundesforschungsvorhaben „Entwicklung von Methoden zur Untersuchung und Reduktion des Kollisionsriskos von Fledermäusen an Onshore-Windenergieanlagen" i.A. Landesamt für Umwelt, Gesundheit und Verbraucherschutz in Brandenburg, Nürnberg

BRINKMANN, R.; BEHR, O; NIERMANN; I. & M. REICH (HRSG.) (2011) : Entwicklung von Methoden zur Untersuchungen und Reduktion des Kollisionsrisikos von Fledermäusen an Onshore Windenergieanlagen. Umwelt und Raum Bd. 4, Cuvillier Verlag, Göttingen. 457 S.

BONTADINA, F., SCHIORCHT, W., ZAMBELLI, N. & M. MORETTI (2009) : Migration patterns in the Leisler's bat: connecting a Northern and Southern perspective, in 1st International Symposium on Bat Migration, 16-18 January 2009, Berlin.

HUTTERER, R., IVANOVA, T., MEYER-CORDS, C. & L. RODRIGUES (2005) : Bat Migrations in Europe, A Review of Banding Data and Literature, Naturschutz und Biologische Vielfalt Heft 28.

STRELKOV, PP (1969): Migratory and stationary bats (Chiroptera) of the European part of the Soviet Union, Acta Zoologica Cracoviensi

Tableau 9 : contacts détectés pendant le mois de septembre 2017

	22 août 2013		27 septembre 2013		19 septembre 2017		20 septembre 2017	
Point d'écoute /transects	**Chasse**	**Transit**	**Chasse**	**Transit**	**Chasse**	**Transit**	**Chasse**	**Transit**
Point d'écoute 1				Ppip (I) Pnat (II)		Pkuh (I) Ppip (I)	Ppip (V) Nycmi (IV)	Pipistrelloid (III) Nyctaloid (I)
Point d'écoute 2		Ppip (V)	Ppip (II)	Bbar (I)		Pkuh (II) Ptief (II) Spec (I) Nyctaloid (I)	Ppip (IV)	Pnat (II) Pmoy (II) Pkuh (I)
Point d'écoute 3	Ppip (I)					Ppip (I)	Pmid (V) Ppip (IV)	Ptief (III) Pkuh (III)
Point d'écoute 4	Pn/k (V) Ppip (V) Mdau (V)	Eser (I) Plecotus (I)		Ppip (II) Pnat (II)		Ppip (I)		
Point d'écoute 5		Ppip (I)			%			Pmoy (III) Nnoc (II) Pkuh (II) Ptief (I) Pnat (I)
Point d'écoute 6	Eser (I)	Pn/k (I)	Plecotus (I)	Eser (I) Pnat (I)	Ppip (V) Plecotus (IV)	Bbar (II) Pmid (I) Ptief (I) Mbart (I) Myotis (I)		Bbar (I)
Point d'écoute 7				Ppip (II)		Pkuh (I)		Pkuh (I) Ppip (I) Ptief (I) Phoch (I)
Point d'écoute 8		Plecotus (I)		Ppip (I)	%			Ppip (II) Pmoy (II) Pbas (I)

Point d'écoute 9		Plecotus (I)				Nycmi (II)		Ppip (II)
Point d'écoute 10	Ppip (II)	Ppip (II)				Ppip (I)	Ppip (V)	Phoch (II) Pbas (I) Nnoc (I)
Point d'écoute 11		Eser (I)		Pnat (III)		Nycmi (I) Myotis (I)	Ppip (III)	
Transect A		Ppip (I) Plecotus (I)		Bbar (I)	bbar (III)	Ppip (I) Plecotus (I)	Ppip (V)	Pbas (I) Pkuh (I)
Transect B		Plecotus (I)		Pnat (I)	%		Ppip (III)	Pmoy (I) Bbar (I)
Transect C	Ppip (III)					Plecotus (I)	Ppip (V)	Pmoy (III) Bbar (II) Pnat (I) Ppyg (I) Pipistrelloid (I)

Legénde :

-espèce non identifiée, Bbar : ***Barbastelle d'Europe***, Eser : ***Serotine commune***, Ppip : ***Pipistrellus pipistrellus***, Mdaub : ***Murin de Daubenton***, Mnat : ***Murin de Natterer***, Mbbd : ***Murin de brandt/à moustaches/de daubenton***, Myotis : -groupe de Murins non déterminés, Nnoc : ***Noctule commune***, Nymi : ***Nyctaloid moyenne***, Plecotus : ***Oreillards roux/gris***, Pn/K : ***Pipistrelle de Nathusius / de Kuhl***, Pkuh : ***Pipistrelle de Kuhl***, Pnat : ***Pipistrelle de Nathusius***, Pbas : ***Pipistrelle basse fréquence***, Ppyg : ***Pipistrelle pygmée***, Phoch : ***Ppip/Ppyg***, Hsav : ***Vespère de Savi***, Ptief : ***Pnat/k / Hsav*** ;

Annexe 2

REÇU 17 JAN. 2018

VOS RÉF.	Parc éolien communes de et MAILLET et CLUIS	**H2AIR**
NOS RÉF.	LEI-ENV-CM-NTS-GMR SOL-APPUIS-18-011	29, Rue des trois Cailloux
INTERLOCUTEUR	Emmanuel DELAVEAU	80000 Amiens
TÉLÉPHONE	02 38 71 43 24	
E-MAIL	Emmanuel.delaveau@rte-france.com	A l'attention de M PERROT Harold
OBJET	parc éolien Communes de MAILLET et CLUIS	

Saint Jean de la Ruelle, le 15 JAN. 2018

Madame,

En réponse à votre courrier reçu le 08 janvier 2018 et référencé ci-dessus, et à notre entretien téléphonique du 03 janvier 2018 nous constatons que les lignes électriques aériennes suivantes sont impactées par votre projet :

- 225 000 Volts EGUZON-MOUSSEAUX
- 225 000 Volts EGUZON-MARMAGNE

Ces lignes électriques présentent un caractère stratégique pour le réseau de transport HTB (tension supérieure à 50 000 Volts) et participent à l'interconnexion du réseau national et régional.

Au regard des éléments fourni par votre courrier, et en respectant la position exacte des coordonnées GPS, fournis en e-mail le 03 janvier 2018 veuillez trouver ci-dessous, nos recommandations.

Concernant la faisabilité de votre projet, nous tenons à vous préciser que l'Arrêté Technique Interministériel du 17 mai 2001, fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique, n'envisage pas expressément de distance d'éloignement entre les éoliennes et nos ouvrages électriques. Toutefois, si l'on se réfère à l'article 26 de cet arrêté relatif à la "Distance aux arbres et obstacles divers", il s'avère que le projet présenté respecte la distance prévue pour ces "obstacles divers.

Centre de Maintenance Nantes
Groupe Maintenance Réseaux Sologne
21, rue Pierre & Marie Curie - BP 124
45143 ST JEAN DE LA RUELLE CEDEX
TEL : 02.38.71.43.16
FAX : 02.38.71.43.99

Compte tenu de l'importance que revêt une ligne électrique pour le bon fonctionnement et la sécurité du réseau public de transport, nous estimons qu'il serait souhaitable qu'une distance supérieure à la hauteur des éoliennes (pales comprises) soit respectée entre ces dernières et le câble le plus proche de notre ligne et ce, afin de limiter les conséquences graves d'une chute ou de la projection de matériaux (givre, éclatement de pale, etc.) pour la sécurité des personnes et des biens. Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de chute ou de projection de matériaux causant des dommages à notre réseau ou à des tiers, votre responsabilité serait susceptible d'être engagée.

Nous précisons que, si un tel sinistre devait se produire, le producteur éolien serait tenu pour responsable et que les montants d'indemnisation pourraient être considérables. Bien entendu, il vous appartient de minimiser ce risque en prévoyant des distances d'éloignement suffisantes.

En conséquence, nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de cette « contrainte technique » dans le cadre de l'instruction du futur permis de construire.

En outre, la réalisation du projet devra respecter la réglementation en vigueur et en particulier celle relative aux travaux à proximité des ouvrages électriques HTB (Code du Travail - 4ème partie, livre V, titre III, chapitre IV, section 12, articles R. 4334-107 et suivants).

Enfin, nous vous précisons que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 000 Volts), et qu'il peut exister dans l'environnement du projet, des ouvrages de distribution d'énergie électrique ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants. Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Responsable Maintenance Réseaux
L. CARROU

PJ :
Extrait SIG du 10 janvier 2018 – échelle 1/10 000

Copie(s) :

Les informations que vous nous avez communiquées font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi "Informatique et liberté" du 6 janvier 1978, le pétitionnaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant ainsi qu'un droit d'opposition pour des motifs légitimes en s'adressant à RTE, Tour Initiale, 1 Terrasse Bellini,

Le réseau de transport d'électricité

GeoTravaux
© RTE - © IGN - © MNHN
Document fourni à titre indicatif
Reproduction interdite
Accessibilité RTE
10 janv. 2018

GMR SOLOGNE
21 RUE PIERRE ET MARIE CURIE
45143 ST JEAN DE LA RUELLE
M DELAVEAU

Tel : 02.38.71.43.24

SIG CLUIS/ MAILLET

Travaux à proximité d'ouvrages électriques HTB appartenant à RTE

Le code couleur des symboles et des annotations indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage

CC | 400 kV | 225 kV | 150 kV | 90 kV | 63 kV | < 63 kV | Hors service

Sites :
- Poste
- Piquage
- Poste isolé
- Portique

Lignes :
- Aérien
- Aérien multiterne
- Souterrain
- Souterrain multiterne
- Souterrain HT en exploitation
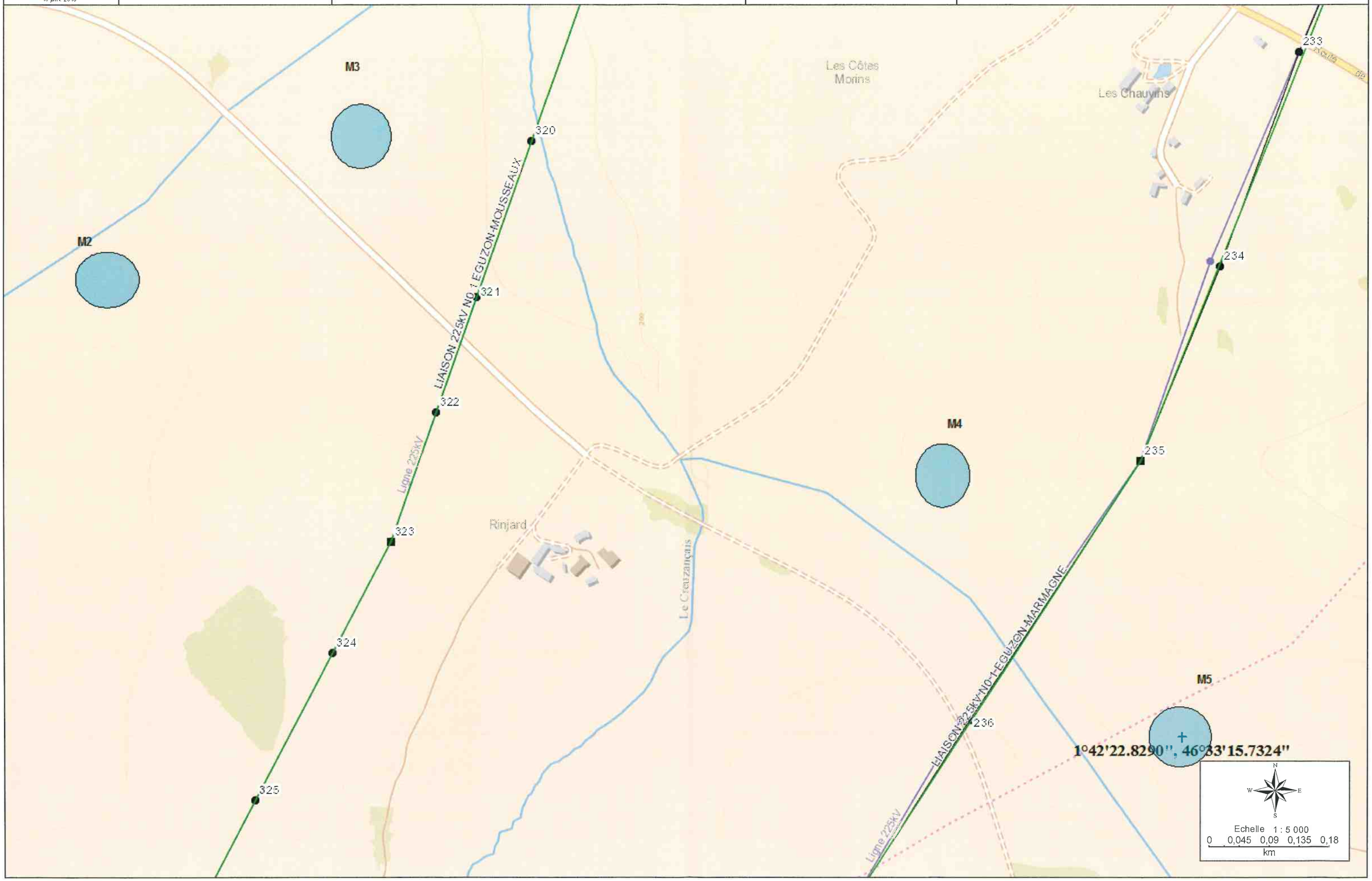
Le détail complet de la légende est disponible sur le document joignable à cette carte